

# *Pour en savoir plus*

Pour un complément d'information très complet sur le fonctionnement de l'AGECVM, sur tous les principes qui dictent son fonctionnement, consultez **la charte** -

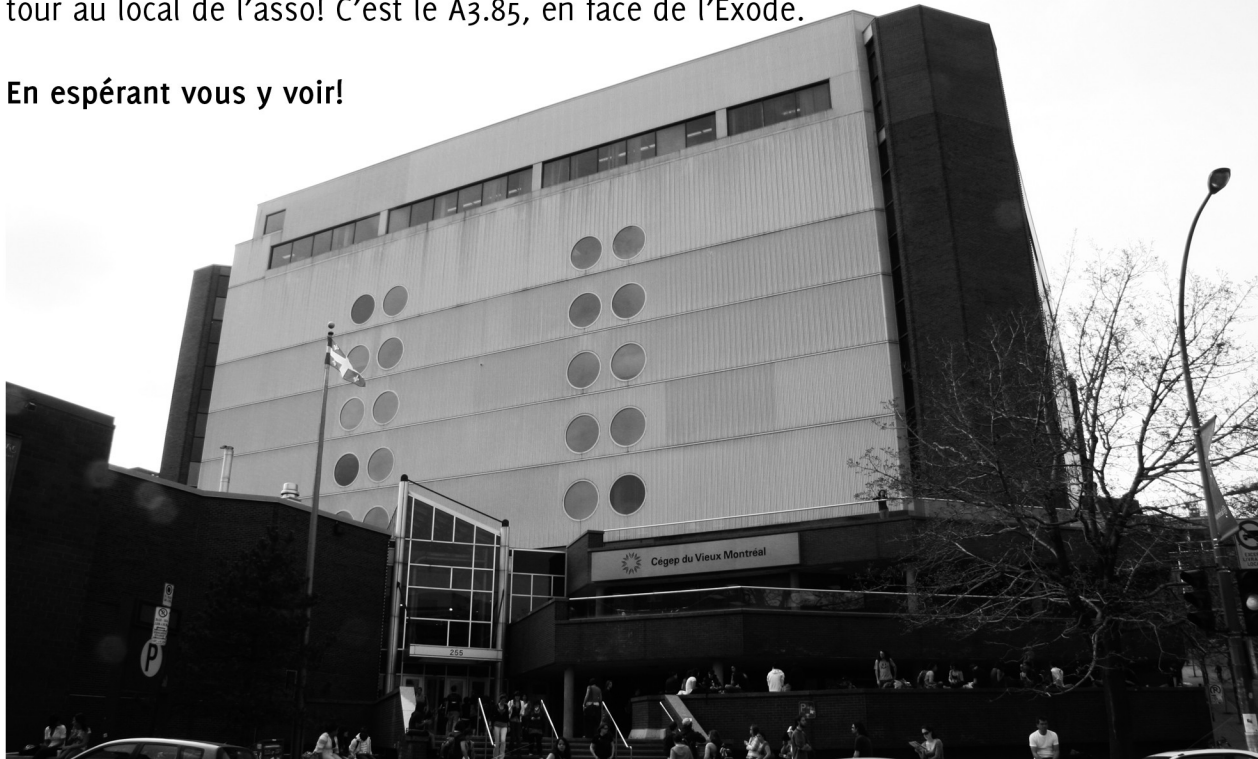
Pour être tenu-e au courant de l'actualité des comités et de l'association étudiante, pour connaître tous les événements à venir, consultez **les nouvelles sur le site internet** -

Pour en savoir plus sur les différentes luttes de l'AGECVM et sur les mandats précédemment pris en assemblée générale qui sont portés par le BE, consultez **les dossiers** -

***TOUT CECI EST SUR [WWW.AGECVM.ORG](http://WWW.AGECVM.ORG)***

Vous trouverez également sur le site la date, l'heure et le lieu de la prochaine assemblée générale. La date est toujours annoncée au moins une semaine à l'avance pour permettre à chacun et à chacune de s'organiser pour pouvoir y être. Vous pouvez aussi consulter les nombreuses affiches qui seront posées sur les murs du cégep, et pourquoi pas, faire un tour au local de l'asso! C'est le A3.85, en face de l'Exode.

**En espérant vous y voir!**



**Un feuillet simple et clair pour comprendre l'association étudiante!**

# **L'AGECVM**

# **POUR LES NULS**



**À mettre entre toutes les mains!**

# Introduction

Salut, et bonne rentrée! En ce début d'année scolaire, où beaucoup entrent pour la première fois dans le milieu collégial, ce petit guide se veut une façon simple et agréable de s'initier à la politique étudiante. On ne se le cachera pas, la principale raison de sa conception est le fait que l'association étudiante, l'AGECVM – Association Générale Étudiante du Cégep du Vieux Montréal – soit plutôt incompréhensible pour celui ou celle qui débarque au cégep pour une première année, ou même qui y est déjà depuis un bout.

Les objectifs de ce dépliant sont :

Donner au plus d'étudiant-e-s possible le goût de s'impliquer dans l'association, car plus de gens impliqués signifie une asso plus forte, mais surtout plus démocratique et représentative de la population du cégep! Car après tout, l'asso est ce qu'on en fait!

Donner à ceux et celles qui décident de s'impliquer ne serait-ce qu'un peu dans la politique étudiante (en allant aux Assemblées Générales, par exemple, ou au travers des comités) les outils nécessaires pour se débrouiller et ne pas être complètement perdu-e!

Bref, pas de contenu politique ni de propagande!

Avant de vous lancer, n'oubliez jamais que si vous voulez en savoir plus ou si vous avez des questions, vous pouvez en parler à quelqu'un à l'asso : vous avez des chances de tomber sur quelqu'un de sympathique! Le local est juste en face de l'Exode, au A3.85

## \*Sur la féminisation

Ce dépliant est entièrement féminisé, de la manière gênant le moins la lecture selon nous. Ainsi, étudiant-e-s signifie "étudiants et étudiantes."

Ceci a pour but de représenter les femmes dans la langue française, qui les fait disparaître dès qu'un homme est présent. Connaissez-vous la blague suivante?

"Cinq cent femmes et un rat prennent le métro. Ils descendent tous à Berri-UQÀM."  
Comme on voit, féminiser permet de représenter l'égalité des sexes dans le langage. Ne dit-on pas que le langage est le miroir d'un peuple? Et puis, quoi qu'on en dise, la lutte pour l'égalité des sexes est loin d'être terminée!

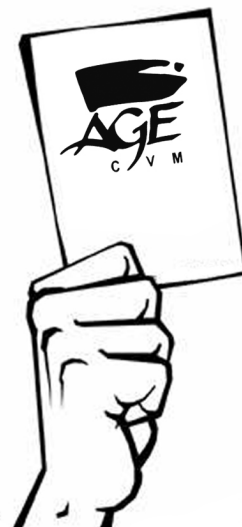
**Une fois que le débat est terminé sur une proposition** (ou un amendement ou un sous-amendement) ou que la question préalable est adoptée, la présidence fait passer l'assemblée au vote. Généralement, le vote se fait à main levée. Le ou la président-e juge si l'assemblée est en majorité en faveur ou en défaveur de la proposition (on voit ici l'importance de l'impartialité de la présidence!). En cas de vote serré ou de doute sur la décision de la présidence, on peut demander le comptage. Là encore, il ne faut pas en abuser car c'est une procédure assez longue.

**Appel d'une décision de la présidence :** Le/la président-e se doit d'être impartial-e et d'être l'instrument de la démocratie - il ou elle ne fait que valider les décisions de la majorité. Si ce n'est pas le cas, n'importe qui peut contester ses décisions, et c'est l'assemblée qui a le dernier mot, en tout temps.

Tout ceci a pour objectif de s'assurer que les AG soient démocratiques!

## Exemple!

Voici un exemple, exagéré à l'extrême pour pouvoir illustrer ce qu'on a déjà expliqué:



**Proposition:** que le Bureau Exécutif se penche sur l'achat d'un clavier pour l'Exode, qui sera disponible pour tou-te-s.

**Amendement:** qu'on achète un ours polaire à la place  
Jugé *non recevable*, car il n'y a pas de lien entre clavier et ours  
- l'amendement dénature la proposition

**Amendement:** qu'on achète un piano usagé avec un budget de 3000\$

**Sous-amendement:** budget de 10000\$

Question préalable - Acceptée

Vote sur le sous-amendement - Rejeté

**Sous-amendement:** budget de 4500\$

Vote sur le sous-amendement - Adopté

Vote sur l'amendement modifié - Adopté

Vote sur la position principale modifiée - Adoptée

Et voilà! Heureusement, ce n'est pas toujours aussi compliqué!

# Procédures

*Pour se démêler en réunion (et en A.G.), adaptées (simplifiées) à partir du Code Morin (qui est disponible à l'asso, au A3.85, en tout temps)*

## **Le point d'information**

C'est un de nos droits fondamentaux : le droit de comprendre. Si vous avez des questions sur les procédures ou sur ce qui se passe, il suffit d'aller au micro pour demander un point d'information, qui a la priorité sur tout le reste. Le ou la président-e doit alors expliquer ce qui se passe, relire la proposition, etc. selon ce que vous voulez savoir. N'oubliez pas que souvent, c'est bénéfique à toute l'assemblée autant qu'à vous! Ne vous gênez pas!

**Proposition :** Lorsqu'il n'y a pas de proposition sur la table (en discussion), n'importe qui peut aller au micro et faire une proposition. À-peu-près n'importe quoi peut être proposé, tant que c'est pertinent et **que ça touche au point de l'ordre du jour en cours**. C'est la présidence qui juge si une proposition est recevable. Chaque proposition doit nécessairement être appuyée par quelqu'un-e d'autre.

**Amendement :** Quand on débat sur une proposition, il est possible de modifier la proposition, de l'*amender*. L'amendement peut changer des détails ou clarifier la proposition, mais sans en changer l'objectif à la base. L'amendement doit être appuyé et soumis au vote de l'assemblée avant d'être appliqué à la proposition principale.

**Sous-amendement :** Le sous-amendement permet de modifier un amendement comme l'amendement modifie la proposition. Il n'existe **pas** de sous-sous-amendement.

**Question préalable :** Elle sert à mettre fin à un débat qui s'étire inutilement. Il doit y avoir eu au moins cinq interventions avant de la demander (« Je demande la question préalable »). *Attention!* L'abus de la question préalable est qualifié de bâillon car elle enlève le droit de parole des membres de l'assemblée. Elle ne devrait être utilisée que si le débat n'avance plus ou tourne en rond. Quand la question préalable est demandée, l'assemblée passe au vote pour voir si elle est prête à voter sur la proposition (directement, sans débat). Le deux tiers de l'assemblée doit être prêt à voter.

# Principes de base

*L'AGECVM est avant tout une association avec comme objectif de se gérer nous-mêmes. Tou-te-s les étudiant-e-s en font partie et y paient une cotisation à chaque session. Cet argent sert aux frais de fonctionnement (permanence, téléphones et fax gratuits, etc.) et au financement des divers aspects de la vie étudiante et associative.*

*L'association, étant un syndicat étudiant, a pour objectif de nous permettre de nous organiser, d'avoir un impact sur notre milieu de vie qu'est le cégep. Elle nous permet de faire valoir nos droits, et de s'organiser en tant que communauté pour faire valoir ce qui nous tient à coeur - traditionnellement, la cause de l'éducation. Mais ce n'est pas tout - l'association nous permet en plus d'organiser la vie étudiante à l'image de ce que nous désirons qu'elle soit. À travers une panoplie de comités inégalée au Québec - nous sommes le seul cégep où l'improvisation est gérée par les étudiant-e-s, par exemple - l'asso est en grande partie responsable du grand dynamisme du Vieux. Ce sont les comités thématiques qui s'en occupent le plus - voir la page 4 pour en apprendre plus.*

*Cette association nous donne des droits, surtout des droits démocratiques, comme le droit de s'exprimer librement et de participer à la prise de décisions en assemblée générale. En contrepartie, nous avons des responsabilités, surtout d'aller aux assemblées générales pour veiller au bon fonctionnement de l'association et à ce qu'elle représente nos intérêts réels, pas les intérêts d'une « élite » qui va à toutes les assemblées.*

*L'asso est gérée par trois instances, qui sont expliquées dans la deuxième section. On peut dire qu'à la base, il y a l'assemblée générale, que la table de concertation s'occupe de la gestion plus routinière des affaires des comités et que le bureau exécutif applique les décisions qui sont prises par les étudiant-e-s.*



# Instances

Une « instance », c'est une composante de l'association. On appelle « instances » les éléments qui en font partie et qui peuvent y prendre des décisions. Les voici:

## Assemblée Générale (AG)

L'Assemblée Générale est la plus importante réunion démocratique. C'est là que se prennent les décisions les plus importantes - celles qui font que l'asso fonctionne et qu'elle prend position. On utilise le code Morin (voir page 6) pour assurer que ça soit démocratique. Tou-te-s les étudiant-e-s - sauf les étudiant-e-s à temps partiel le soir - y ont droit de proposition, de parole et de vote, donc de faire des suggestions qui seront soumises au vote, d'énoncer leur opinion et de voter librement selon leurs convictions. Elle se réunit généralement aux trois semaines ou aux mois.

## Table de concertation (TC)

La Table de Concertation veille au bon fonctionnement de la vie étudiante entre les A.G. et s'occupe des affaires de routine des comités, comme la répartition du budget et des locaux. On y retrouve des représentant-e-s de tous les comités (de concentration et thématiques). On y utilise aussi le code Morin. Elle se réunit à-peu-près aussi souvent que l'Assemblée Générale.

**Comités de concentration** *Tou-te-s les étudiant-e-s d'un même programme (concentration) sont représenté-e-s par un comité de concentration. Généralement, les comités de concentration organisent des sorties, des partys, des bals de finissants, des conférences, etc. Ils peuvent également offrir un support aux membres de leur programme pour le traitement des plaintes déposées contre les professeurs.*

**Comités thématiques** *Les comités thématiques regroupent des étudiants autour d'un même intérêt. Ce sont ces comités qui organisent la majorité de la vie étudiante. Il est simple de créer un comité si au moins huit personnes veulent en faire partie. Voici la liste des comités thématiques actuels (fin de la session H08):*

Amnistie Internationale, Bagou, Baladi, Cirque, CRS, EnVIEUXronnement, Génies en Herbe, Gratuit, H2Snow, Improvisation, Interculturel, Jeux de Joie, Libertad, Made In Asia, Pastafarien, Radio Orage, Unité-Chrétien, Vieux-Dragon

*Cette liste est sujet à changement quand des comités s'ajoutent ou disparaissent. Les comités ayant déjà existé mais ayant été abandonnés incluent le comité Indigène (plein air) et le comité Femmes. Pour en savoir plus sur chaque comité thématique, consulter les pages des comités dans l'AGEnda!*

## Bureau Exécutif (BE)

Le Bureau Exécutif est l'organe exécutif de l'association - les étudiants prennent des décisions, et c'est le B.E. qui les appliquent. C'est pourquoi les décisions prises en A.G. prennent la forme de mandats adressés aux exécutant-e-s. Il y a 9 postes au sein du B.E., qui sont comblés par des élections en début de session. Voici un résumé des postes :

### Responsable Général-e

Faire le suivi des décisions et préparer les plans d'action  
Coordonner les tâches des autres exécutant-e-s  
Représenter l'AGECVM devant les médias externes

### Secrétaire Général-e

Assister/remplacer le/la Responsable Général-e  
Être secrétaire d'office en Assemblée Générale

### Responsable aux affaires internes

Superviser les affaires des comités  
Superviser les employé-e-s direct-e-s de l'AGECVM

### Responsable aux affaires externes

Représenter les étudiant-e-s à l'extérieur du Cégep  
Entretenir les relations avec les organisations étudiantes et le mouvement étudiant

### Responsable à la trésorerie

Gérer les finances et les prévisions budgétaires (votées en A.G.)

### Responsable à la pédagogie

Régler les plaintes et les griefs des étudiant-e-s  
Traiter les dossiers pédagogiques

### Responsable à la mobilisation

Sensibiliser et mobiliser sur les dossiers touchant les étudiant-e-s  
Former et co-superviser le CAMI/comité de mobilisation (aussi appelé comité mob)

### Responsable à l'information

S'assurer que l'information sur l'asso parvienne aux étudiant-e-s  
Préparer le matériel de sensibilisation et d'information

### Responsable aux affaires socio-culturelles

Organiser et superviser les événements socioculturels de l'AGECVM